

0440028S
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE LA COLINIÈRE
129 RUE DU LANDREAU
44319 NANTES CEDEX 3
Tel : 0240939333

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 5
Numéro d'enregistrement : 42
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 22
Quorum : 12
Nombre de présents : 13

Le conseil d'administration

Convoqué le : 07/02/2024

Réuni le : 15/02/2024

Sous la présidence de : Eric Lorient

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55
- l'avis de la commission permanente du 01/02/2024

Sur la :

[] 1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

[X] 2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

[X] Oui [] Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

ANNULE ET REMPLACE L'ACTE n°38

Sur la 2ème proposition du Chef d'établissement, le conseil d'administration refuse la répartition telle que présentée dans le tableau de répartition des moyens donné ci-joint.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	13
Pour :	2
Contre :	8
Abstentions :	3
Blancs :	0
Nuls :	0